

Actualités CNU 2025

Journée Nationale Française de Médecine Interne

Septembre 2025

Nathalie COSTEDOAT-CHALUMEAU

CNU sous-section 53-01

Sous-section 53-01 Médecine interne

53-03 : Médecine générale. Vincent RENARD (président de la section 53)

53-04 : Gériatrie. Jacques BODDAERT

Présidente CNU santé : Valérie UGO (hématologie Angers)

PU-PH

- Ygal Benhamou
- Bernard Bonnotte
- Nathalie Costedoat-Chalumeau
- Isabelle Durieu
- Anne-Laure Fauchais
- Cécile Goujard
- Brigitte Granel
- Marc Michel
- Jean-François Viallard

MCU-PH

- Chloé Comarmond
- Sébastien Sanges
- Thomas Barba

Sous-section 53-01 Médecine interne

53-03 : Médecine générale. Vincent RENARD (président de la section 53)

53-04 : Gériatrie. Jacques BODDAERT

Présidente CNU santé : Valérie UGO (hématologie Angers)

PU-PH

- Ygal Benhamou
- Bernard Bonnotte
- Nathalie Costedoat-Chalumeau
- Isabelle Durieu
- Anne-Laure Fauchais
- **Cécile Goujard**
- Brigitte Granel
- Marc Michel
- Jean-François Viallard

MCU-PH

- **Chloé Comarmond**
- Sébastien Sanges
- Thomas Barba

Concours 2025

PU-PH

- COMARMOND Chloé (Lariboisière, Paris)
- RIVIERE Etienne (Bordeaux)
- REYNAUD Quitterie (Lyon)
- MARTIN Mickael (Poitiers)

MCU-PH

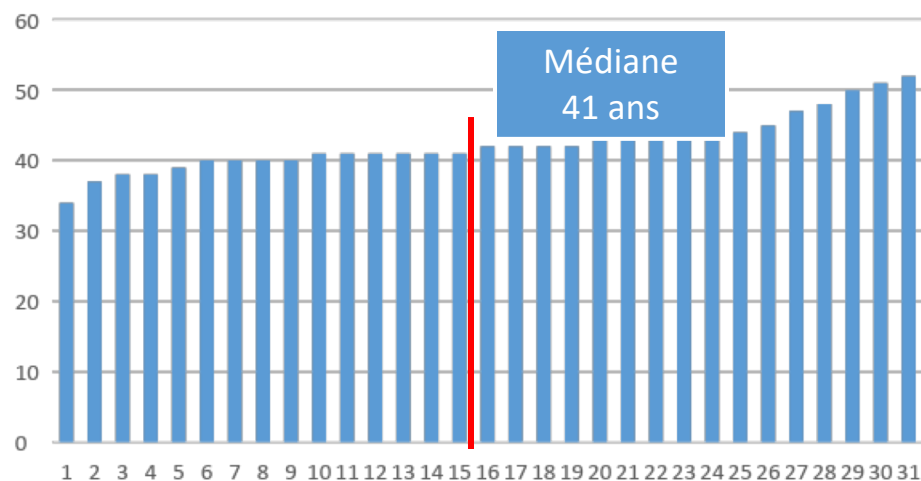
- HADJADJ Jérôme (Saint Antoine, Paris)
- DIDIER Kevin (Reims)
- BELHOMME Nicolas (Rennes)
- MOULINET Thomas (Nancy)
- DESHAYES Samuel (Caen)
- DERNONCOURT Amandine (Amiens)

26 Pré-CNU/analyse de dossiers (dont 6 femmes)

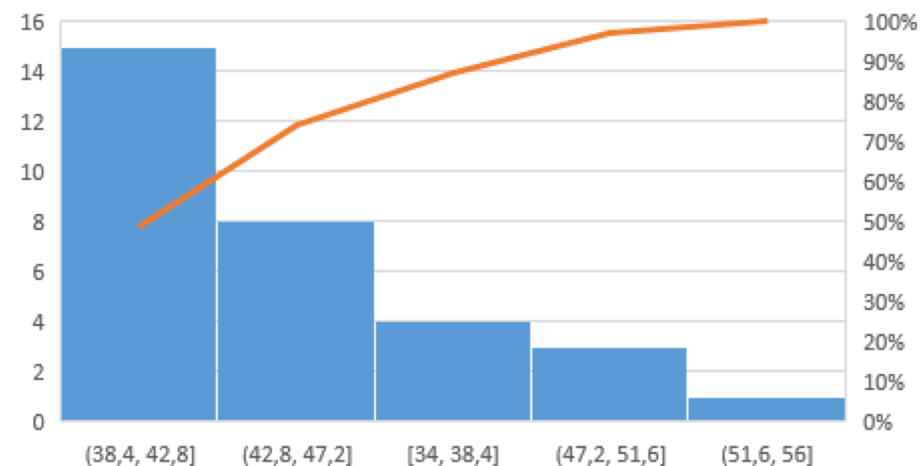
Sexe et Age de nomination PU PH (2016-2023)

4 F, 27H

Age de nomination PUPH



Age de nomination PUPH



Visites sur site ?

Promotions (n=13 pour les PU) / PEDR (n=22 pour les PU)

Site CP-CNU : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

Envoi de mails aux U.

Revue recommandées :

<https://conferencedesdoyensdemedecine.org/la-conference-des-doyens-de-medecine-et-du-cnu-sante-luttent-contre-les-revues-predatrices/>

Nous avons choisi d'accepter si rétrospectif (CNU autonomes et souverains)

Ouverture prochaine d'un **CHU à Orléans (2028)**, avec une forte demande des instances locales de pouvoir universitariser la médecine interne.

Pr associés :

- Jean-François ALEXANDRA (Bichat, Paris)
- Selim TRAD (A Paré, Paris)
- Bertrand LIOGER (Orléans)
- Christian LAVIGNE (Angers)
- Helder GIL (Besançon)

Pré-requis pour les Pr associés (groupe de travail)

Pr associés (mi-temps)

= enseignants-chercheurs associés et invités

= PAST ou MAST PA et MA de Sciences et Technologie)

- **Décret n°91-966 du 20 septembre 1991 relatif aux personnels associés des CHU** (Modifié par Décret n°2021-1645 du 13 décembre 2021 - art. 123)

Après avis du groupe compétent du Conseil national des universités (CNU)

Justifier d'une activité principale en rapport avec la discipline enseignée depuis au moins 3 ans.

Les professeurs associés sont nommés pour une durée de 6 mois à 6 ans. Renouvelable (« au moins une fois »).

Les maîtres de conférence sont nommés pour une durée maximale de 3 ans. Renouvelable (6 ans maximum).

- **Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités.** (Modifié par Décret n°2012-96 du 26 janvier 2012 - art. 2)

Pas de mention du CNU

Justifier d'une activité principale en rapport avec la discipline enseignée depuis au moins 3 ans.

Les professeurs associés sont nommés pour une durée de 3 à 9 ans. Renouvelable (limite ?).

Les maîtres de conférence associés sont nommés pour une durée de 3 ans. Renouvelable (maximum 6 ans).

PRE-REQUIS pour les Professeurs associés :

1/ Reflet d'un intérêt pour la discipline de médecine interne et implication dans les travaux de groupes :

- Être issu(e) du DES de médecine interne ou avoir la VAE en médecine interne si ce n'était pas la discipline initiale
- Travailler temps plein depuis au moins 3 ans (ou équivalent), dans un service de médecine qui a l'agrément pour au moins une des phases du DES de médecine interne
- Être membre de la SNFMI depuis au moins 3 ans
- Participer aux congrès de la SNFMI (attestation de participation à au moins 2 congrès sur les 3 dernières années)
- Un minimum de 5 publications collaboratives (ex : recueil d'observations SNFMI ou étude prospective) relevant de la Médecine Interne quel que soit le rang de signature (ou être référencé comme collaborateur) dans les 10 dernières années.

2/ Reflet d'un intérêt pour l'enseignement :

- Accueillir et (co)encadrer des étudiants en médecine du deuxième et troisième cycle dans le service
- Participer à l'enseignement sur l'hôpital auprès des étudiants ou au sein d'une UFR de médecine (avec une attestation du responsable/référent des enseignements et/ou du Doyen de l'UFR)
- Participer aux activités pédagogiques de l'UFR : enseignement en 1^{er}, 2^{ème} et/ou 3^{ème} cycle (DES, DU/DIU...), ECOS, jurys ou commissions.
- Avoir dirigé au moins une thèse d'exercice ou un mémoire du DES sur une thématique dans le périmètre de la MI dans les 3 ans

3/ Reflet de l'activité de recherche personnelle :

- Un minimum de 3 publications originales (lettres et revues exclues) relevant de la Médecine Interne, avec une cohérence thématique, signées en premier ou en dernier auteur, dans des revues indexées PubMed dont au moins une dans les 3 ans. Notons que les revues reconnues comme prédatrices à partir de la date de candidature ne pourront être prises en considération pour la constitution du prérequis. On encourage les candidats à publier dans une revue présente sur la liste des revues présumées non prédatrices, publiée sur le site internet de la Sorbonne Université.
- Un Master 2 est un minimum, une thèse de 3e cycle d'Université et/ou une affiliation à une unité de recherche seront appréciées.
- L'articulation de l'activité de recherche avec le CHU (qui est en lien avec l'hôpital du candidat) sera analysée avec la plus grande attention

4/ Reflet de l'intégration du projet dans le site ou le territoire universitaire :

- Un courrier de soutien argumenté du responsable (PU-PH) de la discipline dans le CHU ou de ses co-acteurs sur le projet proposé.
- Avis favorable du Doyen de l'UFR de rattachement du centre hospitalier
- Avis favorable du chef de service/chef de pôle dans lequel travaille le candidat (la candidate)
- Avis favorable du coordinateur du DES de médecine interne

Merci de votre attention.